Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 70 (2008)

Heft: 8

Rubrik: ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Convocation

à la 83^e Assemblée des délégués

samedi, 13 septembre 2008, à 9.00 h Parktheater, Grenchen SO

Ordre du jour

- 1. Introduction et élection des scrutateurs
- 2. Communications
- 3. Procès-verbal de la 82^e AD du 15.09.2007
- 4. Rapport annuel 2007
- 5. Clôture de l'exercice comptable 2007
- 6. Programme d'activités
- 7. Budget et cotisation 2009
- 8. Elections
- 9. Hommages
- 10. Propositions *
- 11. Divers
- * Selon l'article 17/10 des statuts, les propositions des sections ou des membres doivent être remises par écrit au président central ou au directeur, au plus tard une semaine avant la séance, soit le 5.9.2008

En vertu de l'article 5.1 des statuts, tout membre peut assister à l'Assemblée des délégués. Cependant, seuls les délégués désignés par les sections et les membres du Comité central et de la Commission financière ont le droit de vote.

> Avec nos salutations les meilleures ASSOCIATION SUISSE POUR L'EQUIPEMENT TECHNIQUE DE L'AGRICULTURE - ASETA Le président central: Max Binder Le directeur: Willi von Atzigen

Le cours de conduite G40 est agréé par l'Office fédéral des routes (OFROU) et figure ensuite dans le permis de conduire. Il coûte CHF 540.-, moins une réduction de CHF 100. – accordée par le Fonds de sécurité routière (FSR).

Conçu par des professionnels, le G40 comprend 20 leçons; il est limité à cinq participants. Les instructeurs sont tout spécialement formés pour dispenser un enseignement intensif et diversifié avec des buts clairement définis

Il est conseillé de s'inscrire assez tôt afin de choisir le cours au bon endroit et à la date qui conviendra le mieux.







La Vaudoise Assurances versera un montant de CHF 100.- à la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance véhicule à moteur à toute personne qui a suivi le cours G40 (ou à un membre de sa famille habitant à la même adresse). Ce bon est valable deux ans à compter de la fin du cours G40.

Cours G40

Lieux et dates 2008

Aarberg BE 28.08+02.09

Bazenheid SG 13.11+18.11

Biberbrugg SZ sur demande

Brunegg AG 30.10+04.11

Bülach ZH 23.10+28.10

Bulle FR 14.08+19.08 02.10+07.10

Claro TI sur demande

Corcelles-près-Payerne VD 04.09+09.09 18.09+23.09

Courtételle JU 20.08+26.08

Düdingen FR 03.09+09.09

15.10 + 21.10

Erstfeld UR 06.11+11.11

Frauenfeld TG 21.08+26.08 11.09+16.09 23.10+28.10

Gossau ZH 16.10+21.10

Hohenrain LU 28.08+02.09

13.11+18.11

Ilanz GR sur demande

Interlaken BE 04.09+08.09

Kägiswil OW 05.09+09.09

La Sarraz VD 14.08+19.08 28.08+02.09 05.09+11.09 30.10+04.11

Landquart GR 25.09+30.09

Langnau i.E. BE 14.08+19.08 18.09+23.09 09.10+14.10

Les Hauts-Geneveys NE 17.09+23.09

Lindau ZH 05.11+10.11

Lyss BE 11.09+10.06 09.10+14.10 06.11+11.11

Lyssach BE 04.09+09.09 23.10+28.10 06.11+11.11

Marthalen ZH 11.08+19.08

Mettmenstetten ZH 12.08+26.08

Moudon VD 01.10+07.10

Niederurnen GL 30.10+04.11

Nyon VD 09.10+14.10

Oensingen 21.08+26.08 16.10+21.10

Pfäffikon SZ 28.08+02.09 16.10+21.10

Salez SG 04.09+09.09 02.10+07.10

S-Chanf GR sur demande

Schöftland AG 13.11+18.11

Schwarzenburg BE 22.10+28.10

Schwyz 06.11+11.11

Sion VS 13.08+19.08

Sissach BL 21.08+26.08 16.10+21.10

Sitterdorf TG 28.08+02.09 25.09+30.09 06.11+11.11

Tramelan JU 10.09+16.09

Visp VS sur demande

Willisau LU 18.09+23.09 06.11+11.11

Zweisimmen / Saanen BE 27.08+02.09 24.09+30.09

Zwingen BL 11.09+16.09 23.10+28.10

Conditions:

- Permis de catégorie G
- Tracteur immatriculé (30 ou 40 km/h) avec protection du conducteur pour la première journée
- Tracteur et remorque agricole pour la seconde journée

Participation: Les participants reçoivent la confirmation et la facture deux seaoûtnes avant le premier jour de cours. Pour une annulation intervenant après ces deux semaines, un montant de CHF 60. – sera perçu pour les frais administratifs. En cas d'absence injustifiée, l'ASETA se réserve le droit d'encaisser l'intégralité du montant de la facture.

Inscription au cours G40

Lieu du	cours Date	du cours
---------	------------	----------

Nom, prénom

Date de naissance

Adresse

NPA, lieu

MARKE

Numéro de téléphone

J'ai pris connaissance des conditions de ce cours

000 Date et signature

Signature du représentant légal ou du maître d'apprentissage

Envoyer à: SVLT, case postale, 5223 Riniken. tél. 056 441 20 22, fax 056 441 67 31, courriel: info@agrartechnik.ch